



**HAL**  
open science

# Le "limitone dei greci" ou l'invention du limes byzantin de la Pouille (Italie). Postulats, sources et paradigmes d'un mythe historiographique

Giovanni Stranieri

## ► To cite this version:

Giovanni Stranieri. Le "limitone dei greci" ou l'invention du limes byzantin de la Pouille (Italie). Postulats, sources et paradigmes d'un mythe historiographique. Le "limitone dei greci" ou l'invention du limes byzantin de la Pouille (Italie). Postulats, sources et paradigmes d'un mythe historiographique, Sep 2012, Saint-Etienne, France. pp.143-176. halshs-00967766

**HAL Id: halshs-00967766**

**<https://shs.hal.science/halshs-00967766v1>**

Submitted on 17 Jul 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le « limitone dei greci » ou  
l'invention du *limes* byzantin de la  
Pouille (Italie)

Postulats, sources et paradigmes d'un mythe  
historiographique

GIOVANNI STRANIERI

CIHAM UMR 5648

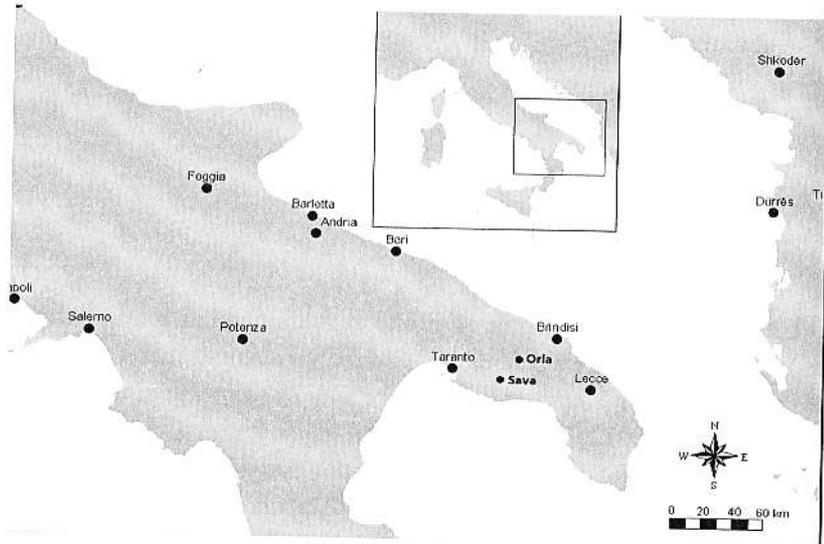
UNIVERSITÉ LYON 2

### Présentation

Ce texte présente les propos d'une communication tenue dans le cadre de la deuxième École d'été « ALHIS » (Approches Littéraires et Historiques des Sources), *La « vérité » de la source* (Saint-Étienne, 4-5 septembre 2012). Sur invitation d'Annick Peters-Custot, organisatrice de ce séminaire, j'ai proposé à cette occasion une analyse des résultats d'une enquête déjà ancienne – qui ont fait l'objet de deux publications (Stranieri 2000 et 2002) – à travers le prisme des concepts de « source » et de « preuve », afin de fournir un exemple de faux raisonnement indiciare en histoire. Par conséquent, il n'y a pas lieu de revenir ici sur tous les détails de l'enquête ni sur les dynamiques historiques, territoriales, culturelles de l'Italie alti-médiévale telles que la recherche les met en lumière depuis quelques décennies.

Pour qui comme moi mène des recherches archéologiques sur l'organisation des espaces, la structure agraire et l'habitat rural en Pouille (Italie sud-orientale) au haut Moyen Âge, le sujet qui nous occupe appartient en quelque sorte à la « préhistoire » des études d'histoire médiévale régionale. Il s'agit de la théorie du « limitone dei greci », d'après laquelle les Byzantins (les « greci ») auraient érigé une muraille (le « limitone », ce mot dérivant, pensait-on, de « *limes* ») afin de protéger des attaques lombardes la partie résiduelle de la Pouille méridionale, le Salento, qu'ils contrôlaient encore. Cette théorie est devenue, depuis le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, un modèle de lecture globale des relations culturelles et de l'organisation spatiale de la région, traversant comme un fil rouge les études sur le Moyen Âge régional, jusqu'à conquérir progressivement la littérature spécialisée.

Fig. 1 – Localisation géographique (G.S.)



La complexité du sujet tient au fait que, s'il s'agit bien d'un mythe historiographique, certaines des sources qui ont été convoquées comme preuves de l'existence d'un tel *limes* byzantin ont bien une réalité documentaire ou matérielle. Pourtant, cela n'implique pas la validité du théorème qui doit être alors reclassé au rang de la fausse

conjecture. Partant, le « limitone dei greci » paraît constituer un très bon exemple de mauvais cheminement intellectuel dans le cadre du paradigme indiciaire, entre induction, déduction et abduction. Il s'agit, en quelque sorte, de savoir si la recherche part-elle des sources ou si ne cherche-t-elle pas à y remonter, sur la base d'une hypothèse pré-constituée et indiscutable dont on chercherait les preuves sur le terrain.

Dans un premier temps, l'on présentera l'historique et l'échafaudage des « preuves » du théorème « limitone dei greci » tel qu'il nous est parvenu, afin d'en montrer le caractère naïf et abusif. Ensuite, s'agira-t-il de « détricoter » le cheminement intellectuel qui mène à sa démonstration. Enfin, l'on procédera à une critique herméneutique de la question, mettant en lumière les manipulations, les instrumentalisation, les mystifications qui constituent le fil dont la toile du « limitone dei greci » est tissée.

## L'échafaudage des « preuves »

Le « limitone dei greci » est le nom qui a été attribué à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à une hypothétique fortification linéaire continue – une sorte de *limes* – que les Byzantins (les « greci ») auraient érigé afin de protéger des attaques lombardes la partie résiduelle de la Pouille méridionale qu'ils contrôlaient encore. Le premier noyau de cette théorie, destinée à connaître, comme on le verra, une arborescence tentaculaire au XX<sup>e</sup> siècle, prenait appui sur l'une des rares sources narratives qui illustrent l'histoire régionale au VII<sup>e</sup> siècle n.è., à savoir le passage (Pauli Diac. *Hist. Lang.* VI, 1) où Paul Diacre décrit, un siècle plus tard, l'avancée du duc lombard de Bénévent Romuald I (mort en 687) dans la Pouille centrale, jusqu'à Brindisi et Tarente :

Romualdus Beneventanorum dux, congregata exercitus multitudine, Tarentum expugnavit et cepit, parique modo Brundisium et omnem illam quae in circuitu est latissimam regionem suae dicioni subiugavit.

Or, le « limitone » aurait été construit, en amont ou en aval de cette expédition lombarde, justement dans le but d'empêcher l'ennemi d'annexer les territoires byzantins au sud de Tarente et Brindisi et notamment la place forte d'Otrante. Une autre des très rares mentions de ces territoires dans les sources narratives, cette fois chez Constantin Porphyrogénète (Const. Porphyr. *De adm. Imp.* 27) qui assure, au X<sup>e</sup> siècle, que Gallipoli, dans l'extrême sud de la région, est toujours restée byzantine, pouvait sembler conforter ce tableau (cf. WHITTON 1996, pp. 298-309). Outre ces deux notices, auxquelles on pourrait ajouter encore cinq ou six mentions de moindre importance, l'histoire politique de la région – partagée entre Lombards et Byzantins, sans oublier l'installation d'arabo-musulmans à Tarente et à Bari pendant une quarantaine d'années au IX<sup>e</sup> siècle – reste très mal connue, du moins jusqu'à sa reconquête complète de la part de Byzance, entre 868 et 886.

Dans ce tableau assez obscur, où aucune source ne parle d'une ligne fortifiée de frontière ni même, plus généralement, de l'étendue respective des zones d'influence byzantine et lombarde en Pouille, le « limitone » constitue, en réalité, un « scénario », une « conjecture » dans le cadre d'un raisonnement indiciaire basé sur l'abduction (cf. Ginzburg 1980, p. 11, n. 26). Il s'agit d'une des possibles hypothèses de travail à vérifier pour proposer un modèle plausible des relations politiques, territoriales et culturelles en Pouille centro-méridionale du dernier quart du VII<sup>e</sup> au dernier quart du IX<sup>e</sup> siècle. Le modèle « limitone dei greci » consiste, au fond, à postuler que : 1) les Lombards n'ont pas avancé au-delà de Tarente et Brindisi – et en tout cas n'ont jamais pris Gallipoli – car Byzance a mis en place une ligne de frontière fortifiée, quelque part entre les mers Ionienne et Adriatique ; 2) la défense de ces territoires a été basée sur l'érection d'un *limes* continu, une muraille isthmique, surveillée par un certain nombre de soldats ; 3) un tel déploiement de moyens – à une époque, rappelons-le, où Byzance mène sans cesse des guerres contre les Arabes, les Slaves et les Bulgares – traduit le fondamental intérêt stratégique que représentait l'arrière-pays d'Otrante pour l'empire byzantin.

Les auteurs d'une tel postulat sont des érudits locaux salentins. A partir de 1870, le premier d'entre eux, Antonio Profilo (Profilo 1870-1875, vol. II, pp. 7-8) affirme qu'après l'expédition du duc Romuald, les territoires byzantins et les possessions lombardes étaient séparés par une limite, dont il ne précise pas encore la nature, allant d'Otrante à Oria à Tarente :

Non vi ha pertanto alcun dubbio che in seguito alla cennata guerra sostenuta dai duchi di Benevento contro gl'Imperiali, questa provincia fosse in parte passata nel dominio dei Longobardi. [...] Aveva cominciamento questo limite da Otranto, sede del governo bizantino in questa regione, e si protraeva, costeggiando la via Traiana, ove più prossimamente ed ove meno, finché pervenuto alle vicinanze dell'ora distrutta città di Valesio, di qui traversava il territorio di Mesagne, indi quello di Oria, e così gli altri di seguito per avere termine probabilmente a Taranto. [...]

Quelques lignes plus loin, Profilo indique les premières « traces » d'une telle limite. D'une part, au sud de Mesagne (Brindisi) l'on trouve le toponyme « limitone dei greci », correspondant à une anomalie du relief, dessinant un alignement surélevé qui traverse le plat pays à l'est d'Oria ; d'autre part, un certain nombre de murs en pierre sèche de grandes dimensions, situés dans le même secteur, seraient les vestiges encore in situ de la ligne de démarcation :

[...] Il punto di demarcazione fra i possedimenti di questi e di quelli è probabilissimo sia stato quello tuttora denominato Limitone dei Greci, nome che la tradizione ha conservato integro ad un tratto di terreno saldo ed elevato sul circostante, e della primitiva larghezza di sette in otto metri. [...] Questi avvanzi possono molto bene determinarsi, immaginando come congiunte da una linea non al certo diretta la città di Oria e il villaggio di Cellino San Marco; giacché scendendo da quella verso questo si osserva nei terreni di parecchie masserie l'andamento primitivo del Limitone dei Greci, in molti punti ridotto a meschine proporzioni.

Antonio Profilo, suggère donc, sans le dire directement, que cette ligne était en réalité une muraille, car il parle d' « avvanzi », c'est-à

dire de restes du « limitone dei greci ». Néanmoins, nous allons voir rapidement que l'image encore vague de cette ligne de démarcation s'affermirait rapidement : c'est là que le postulat devient axiome, car le premier peut être mis en doute alors que le second est accepté a priori comme étant vrai (cf. Morin 2005, p. 55).

Dès 1886, Cosimo De Giorgi (De Giorgi 1886) – lequel a, au demeurant, beaucoup contribué à l'histoire régionale, dans des domaines très divers – parle clairement d'une imposante muraille large de 7 à 8 mètres. En outre, d'autres murs, des fossés ainsi que des toponymes prétendument grecs ou lombards de part et d'autre de cette ligne entrent en scène :

Il Limitone dei greci è del tempo dei Longobardi. Dopo la guerra sostenuta dai Duchi di Benevento contro gli Imperiali... [...] Il limite di questi due territori fu tracciato con un muro che serba anche oggi per antica tradizione il nome di Limitone dei greci. Cominciava da Otranto... [...] Si vedono tuttora molti tratti di questo Limitone, largo da 7 a 8 m, e danno il nome generico di Muro a varie contrade e fattorie.

Sept ans plus tard, sous la plume de Luigi Maggiulli (Maggiulli 1893, pp. 24-25) le « limitone » est désormais une haute muraille de terre, large de huit mètres, dont on conserve d'importants vestiges entre Oria et Mesagne :

Passata in gran parte questa Provincia ai Longobardi, si delimitarono i possedimenti dei Greci con una grande ed alta muraglia di terra, larga metri otto, detta Limitone dei Greci. Essa incominciava da Otranto [...] Dalla parte di Otranto è scomparso ogni vestigio di essa: però lungo il territorio di Oria e di Mesagne se ne scorgono le tracce sebbene ad intervalli.

Parallèlement, l'intérêt des érudits continue de se porter sur le toponyme « limitone dei greci » : Ferrante Tanzi (Tanzi 1902, pp. 168-171), en publiant une *platea* (inventaire des biens, plan-terrier) de l'année 1709 au nord de Brindisi, trouve mention d'un « limitone dei greci », un toponyme qu'il identifie avec le *limes* byzantino-lombard

qui aurait donc été construit au nord de Brindisi :

La Commenda tra i beni siti nel territorio di Brindisi teneva in pheudum il territorio di Guascito. Noi crediamo utile riportarne la descrizione poiché tra i confini si riscontrano le tracce del limitone dei Greci, il quale divideva nell'ottavo secolo i gastaldati di Bari e di Taranto, che appartenevano al Ducato Beneventano, dal Tema greco.

Or, on peut évacuer immédiatement cette proposition car la lecture complète de ce document caractérise clairement ce « limitone » comme un « *carbonaro* », un fossé entourant un champ cultivé. L'équivalence entre « *carbonarium* » et fossé de clôture est, d'ailleurs, clairement confirmée par toute une série d'attestations, telle la suivante, tirée d'un document de 1117 :

[...] Clausoria circumvallata suis carbonariis, clausoria circumdata suis fossatis (Codice Diplomatico Brindisino, I, 111, a. 1117).

De toute manière, quand Cosimo De Giorgi rend compte en 1915 (De Giorgi 1915, pp. 12-14) d'une promenade archéologique dans le secteur au sud de Mesagne, l'idée du *limes* s'est désormais très largement imposée, si bien que tout mur en pierre sèche est instamment promu au rang de résidu de l'imposante muraille. La toponymie joue, quant à elle, également un important rôle supplétif :

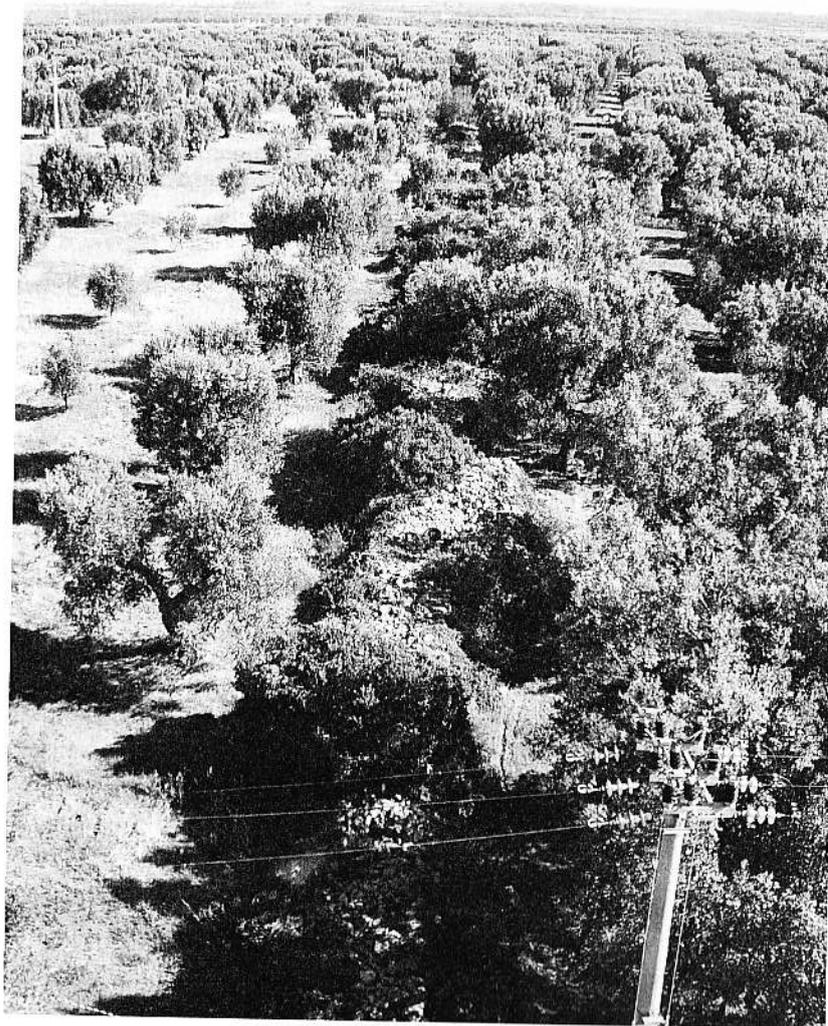
Si vuole che il limite fra questi possedimenti fosse indicato da un muro di pietre informi, che secondo il Profilo, avrebbe avuto la larghezza alla base di sette a otto metri e l'altezza di tre a quattro metri sul piano di campagna [...] Oggi il muro che costeggia la via è ridotto alle più meschine proporzioni; è formato di pietre informi e coperto di terra e di erbe selvatiche, di rovi, di scille, di asfodeli, ecc. [...] Il Limitone dei Greci troverebbe quindi una conferma nella topografia dei nomi sopra accennati, che rappresentano gli ultimi residui della dominazione longobarda in Terra d'Otranto, come quelli di origine prettamente greca, esistenti nel Leccese e nel Gallipolino, si riferiscono al lungo dominio dei Bizantini.

Cette même année 1915 marque l'entrée en scène de la « preuve

reine » dans l'enquête sur le *limes* byzantin du Salento. Si jusque-là ce scénario ne reposait que sur quelques vestiges misérables et quelques toponymes sans attestation ancienne, maintenant Primaldo Coco (Coco 1915, pp. 18-20) affirme que la colossale muraille en pierre sèche qui traverse le territoire de Sava, 30 km à l'est de Tarente, est le reste le mieux conservé du *limes* byzantin. Aussitôt, ce *paretone di Sava* – encore aujourd'hui in situ, large en moyenne de 4 à 8 m, haut de 1 à 2,5 m et long de 1,2 km –, qui avait déjà été attribué à la période préromaine, fournit la « preuve reine » de l'existence du *limes* byzantin de la Pouille :

I Greci resisterono strenuamente e le contese tra i nuovi e gli antichi dominatori non finirono se non quando si divisero le terre conquistate, ritenendo i Longobardi Taranto, Brindisi, Mesagne, Oria e tutta la parte nord orientale della penisola salentina, e i Greci Otranto, Gallipoli, Nardò e la zona sud occidentale, bagnata dallo Jonio. Per conservare la pace ed affinché gli uni non invadessero il territorio degli altri, costruirono sui confini un largo muro di macigni, detto *paretone* o *limitone dei greci* o Muro Magno, che nel secolo XVI, come dice il Giovane, si conservava ancora, e del quale oggi si scorgono solamente qua e là degli avanzi, che i secoli e l'ingordigia dei coloni non son giunti a distruggere. Cominciava questa grande muraglia dalle vicinanze di Otranto, città eminentemente bizantina e, costeggiando la via Appia Traiana, si protraeva sino alle vicinanze della distrutta Valesio, solcando il territorio di Mesagne e di Oria: prima di toccare Aliano volgeva verso mezzogiorno, continuava verso Pasano ed il feudo di Magalastro, ove se ne riscontrano tuttora non pochi avanzi, e finiva in riva al mare. Onde l'attuale territorio di Sava ne era diviso quasi per metà, tenendone i Greci la maggior parte, che comprendeva anche il territorio su cui sorge oggi il paese.

Fig. 2 – Le *paretone* de Sava (Tarente)  
(vue aérienne oblique sud-nord – G.S.).



En plus d'être réellement imposant, le *paretone* de Sava est aussi celui dont on possède la plus ancienne mention documentaire, datant de 1452 et faisant référence à un état des lieux effectué en 1432. En effet, il en est fait mention certaine, compte tenu du contexte topographique évoqué, dans un *instrumentum* établi en 1452 pour décrire le résultat de la délimitation des confins du territoire de Tarente, menée en 1432 sur ordre du seigneur de Tarente, Giovanni Antonio Orsini del Balzo (*Istrumento del 29 dicembre 1452 per i confini e limiti della città di Taranto*. In *Privilegi della città di Taranto*, ms. Biblioteca Nazionale Napoli, Sez. Manoscritti, coll. XIV, A-26, ff. 296 r., 300 v.) :

[...] Dallo lito del mare dove discende il fiume chiamato Barraco, et sale per lo detto fiume in una Chiesa chiamata santo Nicola vicina al detto fiume et ascende per uno loco chiamato le Fontanelle da quelle piglia lo parete grosso, et sale sopra lo monte chiamato torre di Magalastro, dove sonno fatte tre para di curti, et dallà discende per lo detto parete grosso in verso lo casale di Pasano dove in parte detto parete detto è stato rovinato, et in parte è più avante seguendo sale in verso lo casale de Agliano incluso lo terreno tarentino, et piglia sopra la rupa della serra, la quale è verso oriente, et per detta serra veve ad uno antichissimo edificio chiamato lo Castello di Santo Marzano dove sono una certa quantità d'arbori di termiti, et da questo passa per sopra il monte della concha dove è edificata una chiesa chiamata Santo Arcangelo Biruta e poi seguendo verso la detta serra dove in parte se trova il detto parete grosso [...].

Enfin, un dépôt monétaire a été trouvé en 1953 à l'occasion de la destruction d'un tronçon de ce *paretone*. Il s'agit de carlins au lys frappés à l'effigie de Robert I<sup>er</sup> d'Anjou, roi de Naples (1309-1343). Il y a donc de bonnes raisons de croire à l'existence du *paretone* au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Désormais solidement assise sur le *paretone* de Sava, la théorie du *limes* byzantin occupera le devant de la scène dans l'historiographie médiévale régionale, puis nationale et internationale au XX<sup>e</sup> siècle. Entre 1915 et 1970, les tracés présumés foisonnent, prenant appui sur la présence dans le paysage rural apulien de nombreuses murailles en

Pierre sèche et de *specchie* (*cairns* ou tertres formés par un amoncellement de pierres). Il faut dire que la dominante calcaire de la Pouille centro-méridionale mettait à la disposition du modèle « limitone » un grand nombre de « vestiges » potentiels. Ces « découvertes » ne font qu'étayer et parfaire chaque année un peu plus l'invention de la muraille byzantine. Désormais, le débat tourne autour de son itinéraire voire de la possibilité de plusieurs lignes de fortification, plutôt que sur son existence. Même quand un érudit (Antonucci 1933) émet des réserves, remarquant l'existence – qui a déjà été soulignée – d'au moins deux toponymes « limitone dei greci » et affirmant que les « vestiges » d'une grande muraille vus par Profilo et De Giorgi près de Mesagne sont en réalité les restes de remparts de cités préromaines mentionnées dans les *itineraria* antiques, il sacrifie cependant à la fascination du « limitone », suggérant un autre parcours et invoquant pour cela d'autres sources :

Al proposito io ho da avanzare un'ipotesi, che mi viene suggerita dalla tradizione in esame. Stando a questa, l'antica muraglia, appunto perché lasciava a sud la città di Manduria e dirigevasi verso il golfo di Taranto, doveva attraversare quel territorio sul quale nel sec. XII prosperò il casale di Figline. Ora da un documento del 1194 ricavo il seguente interessante particolare. Guglielmo, il disgraziato figlio di re Tancredi, aveva donato [...] al monastero di S. Maria di Brindisi terras laboratorias ad quinque paricia libere tenendas et sine servicio vel dacione aliqua [...] in loco qui dicitur Mons Arene; le quali terre avevano questo confine ad occidente: ab occidente est magnus limes, sicut vadit ad viam Mandurini et transit ad terras Fellini. Il testo è chiaro ed induce ad identificare il magnus limes con un magnus paries [...] identificazione che è agevolata da un documento del 1172 e nel quale sono delimitati i possedimenti della chiesa di S. Pietro in Bevagna vicinissima a Figline; in essa difatti si accenna al paries che ascendit super montem de Harena.

Dans un acte de donation de 1194, donc, Giovanni Antonucci trouve mention d'un « *magnus limes* » qui clôt un domaine foncier au sud de Manduria (Tarente). Ce *limes* lui paraît pouvoir être identifié avec le

« *magnus paries* » mentionné dans un autre document de 1172. Or, il propose de voir dans ce « grand mur » la plus ancienne documentaire de l'existence du... *limes byzantin* !

Faisant l'objet d'un tel consensus et en l'absence de recherches capables de renouveler les problématiques, le *limes byzantin* devient un théorème, qui peut paraître découler de démonstrations préalablement acceptées, et même un paradigme – fournissant une sorte de modèle théorique cohérent, de représentation du monde, une manière de voir les choses (Morin 1994, pp. 212-213) – dans le domaine des études sur le haut Moyen Âge régional. A partir de 1965 (Spano 1965, pp. 36-40), cette « matrice » intègre les narrations historiques nationales :

[...] Non è ben chiaro, nel contrasto dei pareri sulla collocazione cronologica del fatto, a quale periodo debba farsi risalire precisamente l'innalzamento di questo confine artificiale. Secondo alcuni sarebbe stato eretto dopo l'assunzione al governo del primo Romualdo (662), secondo altri negli ultimi tempi della dominazione longobarda in Italia [...]. In ogni caso il tracciato del confine procedeva, a giudizio di tutti, dal litorale jonico alla costa adriatica in modo da lasciare a nord, in quanto pertinenze del ducato longobardo, le città di Taranto, Oria, Mesagne e Brindisi. [...] Di quello che potrebbe essere stato il percorso della muraglia (ammesso che in una costruzione muraria dovette essere realmente materializzata una linea di confine svolgentesi approssimativamente secondo la direzione della Serra di Oria e poi di quelle di Martignano e Foderà nella sua inflessione verso Otranto) la sola traccia attendibile rimane forse nella contrada rurale a nord dell'abitato di Torre Santa Susanna tutt'oggi designata col nome di Limite dei Greci.

En 1971, Michelangelo Cagiano De Azevedo (Cagiano De Azevedo 1971, pp. 337-348), titulaire de la première chaire d'Archéologie médiévale en Italie, tente des comparaisons entre ce qu'il croit savoir du *limes byzantin* en Pouille et d'autres lignes fortifiées connues dans le monde alti-médiéval :

[...] del resto è incerto il tipo stesso del 'limitone'. Vallo, muro, confine segnato da cippi e custodito da posti di guardia. Le ipotesi

sono tante, ma la realtà ci è praticamente sconosciuta. Certo è che lungo la linea di tal 'limitone', dalla parte bizantina, appaiono dei castra permanenti, dotati anche di chiesa, che stanno a indicare una presenza stabile di truppe, secondo una prassi militare praticata da lunga data nell'impero bizantino.

En 1973, le même Cagiano (Cagiano De Azevedo 1973, p. 356) compare le « *limitone dei greci* » aux routes stratégiques contrôlées par des *castra* connues en Lunigiana et près de Crémone :

Il 'Limitone' fu un vero *limes*, probabilmente con un *vallum* [...] dietro il quale, a una certa distanza, correva la via istmica dal golfo di Taranto all'Adriatico. Non vi è ragione di dubitare che la sua costruzione fosse dovuta alla minacciosa presenza dei Longobardi, data la stragrande maggioranza dei toponimi longobardi che si trova a nord di esso. Il metodo difensivo scelto fu quello di sempre: un *limes* fortificato laddove ce n'era bisogno, costellato di castra e castelli presidati dai limitanei, cioè da quel contingente di truppa con leva locale, con residenza nel luogo di origine e particolari privilegi fiscali in relazione alla proprietà fondiaria.

Si cette situation est valable, pour Cagiano, au VII<sup>e</sup> et au VIII<sup>e</sup> siècle, plus tard Byzance aurait créé, suite à la conquête arabe de Tarente et de Bari, deux barrages latéraux sur la mer Ionienne (où il reprend à son compte la mention d'un *magnus limes* dans un document de 1194 déjà discutée) et sur la mer Adriatique (où il va jusqu'à imaginer une ligne de défense commune entre Lombards et Byzantins, avec des postes de surveillance jumeaux).

Enfin, entre 1974 et 1990, la force du théorème s'impose à tel point qu'il devient le paradigme spatial unique à travers lequel doivent être comprises au fur et à mesure toutes les données sur la Pouille lombardo-byzantine, d'une part, et toutes les murailles en pierre sèche recensées en Pouille centro-méridionale.

Aussi, Stella Uggeri Patitucci (1974, pp. 10-16) affirme :

Prendiamo in considerazione quello che per eccellenza s'intende come Limite dei Greci, il tratto quasi rettilineo che si stacca

a Oria dalla via Appia e punta verso est [...] Questa linea, che sembra più strada di arroccamento, che una vera fortificazione, si appoggia [...] Ma questa non è la sola linea difensiva [...] Il Coco suppose che al Limitone descritto si collegasse, come estremo prolungamento occidentale, il vecchio paretone [di Sava] [...]. Numerosi relitti di opere analoghe complicano, come abbiamo premesso, questo quadro semplicistico e sottintendono perciò una situazione politica e militare... instabile e mutevolissima. Una di queste muraglie si trova subito a est di Martina Franca [...] Un altro paretone si conserva poco ad oriente, ad ovest di Ceglie Messapico [...] Un terzo paretone corre parallelo ai primi due [...] Ancora più a est un quarto paretone, detto appunto Paretone dei Greci, passava presso Monte Madre tra San Vito dei Normanni e Latiano [...]

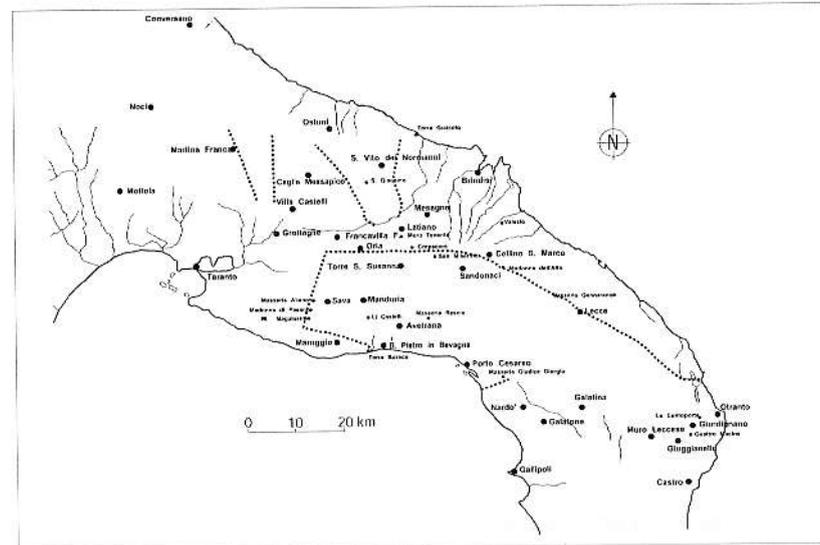
Queste murazioni sostanzialmente parallele e con andamento nord-sud formano un sistema difensivo a pettine a nord del Limitone di cui abbiamo parlato inizialmente e sembrano alludere a successive ondate e ad una progressiva ritirata. [...] Un fossato correva...

L'exemple parfait du rôle paradigmatique du « limitone dei greci » est fourni lorsqu'un premier cimetière alti-médiéval – au lieu-dit Gennarano, au NE de Lecce – fait l'objet de fouilles, fournissant les premières données archéologiques sur le haut Moyen Âge salentin. En effet, Stella Uggeri Patitucci (1974, pp. 10-16) l'attribue sans hésitation à une place forte avancée des Lombards dans le Salento byzantin. Les appels à la prudence de ceux qui faisaient remarquer que les objets appartenant au dépôt funéraire (entre autre, deux poignards en fer, des plaques de ceinture en bronze « *tipo a civetta* », des fibules « *tipo Corinto* ») ne qualifiaient ces sépultures ni comme lombardes ni comme byzantines, rentrant, en réalité, dans les typologies connues dans d'autres cimetières apuliens pour le VI<sup>e</sup> siècle (cf. D'Andria 1978, p. 159 et n. 3), resteront sans effet.

En 1977, Cosimo D'Angela, professeur d'Archéologie médiévale à Bari, émet des réserves mais finit par proposer d'autres variantes, annexant au « limitone » trois fossés situés au sud de Tarente et Brindisi (D'Angela 1977, pp. 7-17). Enfin, Giovanni Uggeri cautionne et ras-

semble dans un cadre cohérent toutes les « preuves » précédemment avancées. La narration qui en résulte serait saisissante de crédibilité, si on pouvait faire abstraction de la faiblesse de chacun des indices et surtout du théorème qui les précède et les génère (cf. Uggeri 1990, pp. 479-510). Pour Uggeri, les Byzantins auraient érigé ou réutilisé, dans la première phase de l'avancée lombarde, quatre *paretoni* encore partiellement in situ au nord de Brindisi. Ces murs auraient ainsi constitué un premier système de défense en profondeur. Ensuite, l'avancée lombarde ayant rendu ces aménagements inutiles, Byzance aurait organisé la défense isthmique sur l'alignement du *paretone* de Sava, avant de se retirer encore plus au sud, sur une ligne dont resterait un vestige identifié avec un *paretone* au sud de Porto Cesareo (Lecce).

Fig. 3 – Les lignes fortifiées byzantines en Pouille centro-méridionale selon G. Uggeri (réélaboration G.S., d'après G. Uggeri 1990).



Surtout, Uggeri croit à la dérivation directe du terme dialectal « limitone » du latin « *magnus limes* », en passant par le grec médiéval « *λιμητόν* », utilisé par les traités d'art militaire byzantins pour indiquer

les frontières fortifiées de l'Empire (cf. Du Cange 1688, 814, s.v.), ce qui paraît ajouter un argument de poids à la crédibilité du théorème.

C'est ainsi que le « limitone dei greci » s'est installé dans le paysage académique italien. Sur ces bases, l'on a assisté dans les années 1990 à son insertion dans le débat international (cf. Martin 1992, pp. 266-267 ; Peduto 1990, p. 369 ; Zanini 1998, pp. 279-283 ; Christie 2006, p. 380), avant que le développement de programmes de recherches sur le paysage rural et sur le haut Moyen Âge apulien ne vienne finalement interrompre la progression, ouvrant de nouvelles perspectives (cf. Compatangelo 1989, pp. 87-88 ; Stranieri *et al.* 2009 ; Napolitano, Stranieri 2010).

## Reprendre les « preuves », une par une

Par définition, une conjecture est une affirmation à prouver, alors qu'un théorème est une proposition démontrable sur la base de preuves précédemment établies. Or, nous avons vu que le « limitone dei greci » a été promu, en l'espace d'un siècle, du rang de conjecture à celui de postulat, puis d'axiome, puis de théorème, enfin de paradigme. Afin de démontrer l'aspect fallacieux d'un tel parcours, il faudra donc reprendre les « sources » présumées et les « preuves » prétendues qui sont censées étayer l'édifice du *limes* byzantin de la Pouille.

D'abord, l'on vérifiera les toponymes et les attestations documentaires. Les toponymes « *limitone* » et « *paretone* » apparaissent assez fréquemment dans la cartographie IGMI (équivalent IGN) depuis les premiers levés de 1874, où est déjà attesté un « limitone dei greci » faisant référence à une route reliant Oria et Cellino S. Marco, au sud de Brindisi et à l'est d'Oria. Or, « *lemiti* », « *lemitone* », « *limitone* » indiquent dans les parlers locaux et la documentation d'époque moderne les confins des réserves seigneuriales (*foresta*) ou des villages (*feudo*), parfois marqués par des murs en pierre sèche. Entre Tarente et Brindisi, nous les rencontrons à de nombreuses reprises dans de documents qui s'étalent de 1489 à 1807, portant sur l'extension des

droits de *forestagium* du seigneur d'Oria, comme on peut le voir dans les quelques extraits que voici :

Incipiunt dicti fines a Curtis [...] ab inde vadunt ad viam, qua itur Orea Ostuneum [...] & descendunt per ipsam viam usque ad parietem magnum de S. Elia, & sequuntur ipsum parietem versus orientem, & finito ipso pariete descendunt [...] remanent directi versus orientem ad parietem magnum de terris magnis, ubi est arbor una Cesae [...] & ab inde vadunt per limitem, qui dividit tenimentum S. Donati cum terris... (Inventario dei beni del feudo di San Giacomo, 1489, in Travaglini 1977, pp. 57-60).

Tal Foresta della Città d'Oyra sta situata, e confinata nel modo che siegue Videlicet. Principiando dalla parte di Gerocco di essa Foresta, e propriamente dal lato del mare da una torre nominata la Torre delli Sciamuri, Saint'Isidoro [...] e giunto in detta Calcara come sopra descritta si vede, che d'appresso la medesima principia un pariete [...] e caminandosi per il medesimo parietone si va pure trà Tramontana, e Levante [...] nella quale termina il suddetto parietone [...] E si va per mezzo miglio in circa, nel qual camino resta alla parte di Ponente a man sinistra quella porzione del feudo della suddetta Terra di Guagnano [...] che dalla detta strada pubblica principia un lemite, che scorre verso Tramontana, ed è un divisorio di feudi [...] e perché poi finisce detto lemiteme si prosiegue anche il cammino per un miglio, e più senza segno divisorio [...] nel qual transito poi si trova un principio di parietone divisorio [...] che perdura per un miglio in circa, e poi terminando il medesimo si cammina per le finete divisorie... (Platea della Foresta di Oria, 1807, in Travaglini 1977, pp. 72-93).

Ces documents montrent que « *magnus paries* », « *lemitone* » et « *paretone* » sont des termes banals dans la description des paysages modernes. Par ailleurs, ces termes sont amplement attestés non seulement autour d'Oria mais partout dans la région, comme à Galatina (Lecce) en 1443 :

[...] que terra est de pheudo Flausani et per terram ecclesie

Sancti Nicolai de dicto casali Igniani, que est in spartifeudo, inclusive, et vadit per litem clausum condam Antonii notarii Leonis de Specli, civis Neritoni, usque ad finem magnum per sepem [...] est de feudo Puteivivi et de pheudu domini principis et currunt per limites et speclas [...] et vadit per quendam parietem grossum [...] iuxta pheudum casalis Carignani et descendit [...] per limitonem rectum, qui vadit usque ad viam Gallipolinam... (Inventario dei beni dell'ospedale di Santa Caterina di Galatina, 1443, in Frascadore 1981, pp. 120-121).

Également, on en trouve mention près de Noci (Bari), en 1704:

Il territorio della città di Motula è sito nel confine frà le Provincie di Bari, ed Otranto [...] e verso tramontana siegue il territorio di Putignano tirando per una pubblica via detta dello Fragnito [...] poi appresso si piglia una grande maceria di pietre dette il Paratone, che per tratto di più miglia vâ dividendo il territorio di Motula à sinistra, ed il territorio di Gioja à destra [...] e terminando il Paratone, continuando anco più oltre li confini della Selvadritta, terminando le pertinenze di Gioja si lasciano le pertinenze della Provincia di Bari... (Relazione del tavolario Gallarano del territorio di Motola, 1704, in Palasciano 1997, pp. 35-58).

Quand l'on met ces mentions en série, « *limite* » et « *limitone* » apparaissent clairement dans leur sens premier et actuel de « limite », « délimitation », qui peut prendre de nombreuses formes : mur, gros mur (*paretone*), fossé, route, ligne idéale marquée par des bornes. De même, les différents « *paries* » et « *magnus paries* », mentionnés dans des documents des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles et invoqués comme la preuve de l'existence du *limes* byzantin, apparaissent bien comme des confins de propriétés, parmi beaucoup d'autres. Que l'on observe, par exemple, le contexte dans lequel s'insèrent de telles mentions dans les documents suivants, datant de 1092 à 1549 :

Quoniam umana fragilitas in quibusque delinquit assidue ad mea redimenda delicta, ego Boamundus Princeps domini Boamundi celebris memoriae Antiocheni Principis filius pro salute mea, et remedio animarum patris, et matris mee do, concedo, atque confirmo monasterio beati Laurentii Levite [...] Ecclesiam Sancti Petri de

babaneo circa flumen per hos videlicet fines [...] quomodo incipit a mare, et venit ad Realem, qui est iuxta flumen, et vadit per parietem, et ascendit ad Santullum, et ascendendo ad Cannellum super Montem de arena, et vadit in directum ad stradam, et vadit ad Curtim Gauri, et transit super Petrosam, et descendit ad Selaucum, et vadit ad Puteum Tarentinum, et coniungitur parieti, et descendit ad locum ubi est petra signata cum Cruce, et vadit ad Guardiolum descendit ad bucum ubi coniungitur ipsi parieti et descendit per directum ad Mare, et in ipso Mari in longitudine, et latitudine mille passuum sine licentia Abbatis...(...). Signum meae manus Boamundus Antiocheni Principis filius (Regii Neapolitani Archivii Monumenta ed. ac ill., V, CCCCLIX, p. 153. A. 1092).

Possessiones autem ipsius ecclesiae S. Petri his finibus clauduntur. Incipit a Reale qui est flumen et vadit per parietem sicut ascendit ad Scabellam, ascendendo ad Carmella et super montem de harena et vadit per directum ad stratam et vadit per lacum ubi dicitur a le Curte, et transit subter Petrosa et descendit ad Sacchanum qui confinalis est terrae Sancti Basilii, descendendo ad puteum Tarentinum coniungitur parieti et descendit ad lamam ubi est petra signata cum cruce. Item incipit ad ipsum parietem descendit ad Guardiolum et descendit ad Burracum coniungitur etiam ipso parieti et descendit ad aquam vivam et accipit eundem parietem et descendit ad pallulem longam et descendit per maclas et iungitur ipsi parieti et in ipso mari in longitudine (Description des biens du prieuré de San Pietro in Bevagna. Privilège concédé par Guillaume II à l'abbé Abdon de l'abbaye de Saint-Laurent d'Aversa, anno 1172. Biblioteca di Storia Patria di Napoli. Codice dei diplomi del Monastero di S. Lorenzo di Aversa fol. 45).

In primis, la grancia seu ecclesia de Santo Petro in Bevagna con il fiume et casali de Fellina diruto con li soi terre culte et inculte antiqui pascuì, vigni olivetì e con tutte soie pertinentie per li confini antiqui incominciando dal mare et verso al reale il quale è giusta il

fiume e va per il muro e saglie al santo Ullo et saliendo at candella sopra il monte d'arena et una per directum alla strata et va ad curti canuri et passa sopra petrosa et discende ad saccesano et va al puteo tarantino et se congiunge al muro et discende al loco dove è una pietra signata con la croce, et va ad guardiola discende al Burraco, dove se congiunge ad esso muro et discende ad aqua viva et piglia il medesimo muro et discende alla palude longa, discende per le maele et se gionge ad esso muro et discende per directo al mare in lunghezza et larghezza de mille passi (Description des biens du prieuré de San Pietro in Bevagna. Inventaire des biens de l'abbaye de Saint-Laurent d'Aversa, 30 novembre 1549. Biblioteca di Storia Patria di Napoli. Codice dei diplomi del Monastero di S. Lorenzo di Aversa, fol. 89-90).

Enfin, quant au « *magnus limes* » mentionné près de Manduria en 1194 et considéré comme la transcription latine du grec médiéval « λιμητόν », il faut dire que, si sur le plan linguistique l'hypothèse est fascinante, sur le plan historique elle ne tient pas la route. En effet, on trouve bien d'autres *magni limites* un peu partout dans la région, à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Or, comme on peut le vérifier dans les documents ci-dessous, ces « grandes limites » ne sont rien d'autre, encore une fois, que des limites de propriétés voire de circonscription administrative :

[...] assignavi domine Scolastice venerabili abbatisse eiusdem predicti monasterii terras de quinque pariclis in loco, qui dicitur Mons Arene; que terre hiis finibus concluduntur, scilicet ab oriente est palus, ab occidente est magnus limes, sicut vadit ad viam Mandurini et transit ad terras Fellini et pergit ad criptam et circumdatur Mons Arene et domus, que ibi est, cum duobus arboribus olivarum, cum terris Romaticii [romaticii], sicut descendit usque ad locum, ubi iacet homo mortuus, et terram Cisterne, que venit usque ad predictum limitem magnum et exit usque ad prenotam paludem; a parte boree... (Détermination des limites de plusieurs propriétés que Guillaume, fils du roi Tancrède, a concédé au monastère de S. Maria de Brindisi, Anno 1194. Document édité par H. Niese, in *Quellen und Forschungen*, Istituto Storico Prussiano di Roma, X, 1907, pp. 85-86).

D'ailleurs, aux côtés de ce cas de figure, qui a été convoqué pour corroborer l'hypothèse d'un vestige du *limes* byzantin au sud de Manduria, il en existe beaucoup d'autres, tel, pour ne faire qu'un exemple, celui qui est mentionné dans une charte de donation de 1092, près de Troia (Foggia), à 250 km de Manduria :

[...] Concedimus etiam terram nostre rei publice pertinentem cum fonte que turrieli vocatur. que habet hos fines. incipit a limite qui est inter hanc terram et terram guidonis diaconi. et vadit secus viam magnam publicam usque carrariam que venit de stafilo. et descendit per predictam carrariam usque magnum limitem. et deinde vadit per limitem et venit in monticellum qui est in fronte predicti limitis. et ab ipso monticello ascendit et directe vadit in vallem parvulam et pervenit in iamdictum limitem qui est inter hanc terram et terram guidonis diaconi et per ipsum limitem vadit in predictam viam magnam (Regii Neapolitani Archivi Monumenta, vol. V, CCCCLV, pp. 140-143, anno 1092).

Ce foisonnement d'attestations de « *magnus limes* », de « *magnus paries* », de « *finis magnus* », puis, en italien, de « *limitone* », « *paretone* » ou encore « *pariete grosso* » infirment, de par leur seule localisation buissonnante, l'idée que le *magnus limes* mentionné près de Manduria en 1194 soit le reste d'un *limes* byzantin et qu'il soit, par ailleurs, la transcription latine du terme militaire byzantin « λιμητόν », à moins que les Byzantins n'aient construit des dizaines de *limites* fortifiés partout en Pouille. Bien au contraire, la lecture des documents concernés montre, on ne peut plus clairement, qu'il s'agit de délimitations de propriétés voire de circonscriptions administratives, parfaitement logiques et encore très présentes dans le paysage rural de la région.

Également, sans fondement historique paraît l'identification de la spécification « dei greci » du toponyme en question avec les Byzantins. D'abord, ce nom de lieu n'est pas attesté avant 1709, où comme on l'a vu, il identifie une clôture fossoyée (*carbonaro*) au nord de Brindisi. Par ailleurs, l'épithète « greci » a été assez génériquement utilisée dans la Pouille moderne pour indiquer plusieurs populations,

provenant de l'autre côté de l'Adriatique, notamment les Albanais, comme on le voit dans la chorographie du tarentin Johannes Iuvenis, au sujet du village de San Marzano, à l'est de Tarente, dont on sait pertinemment qu'il a été peuplé par des immigrés albanais fuyant l'invasion ottomane, dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle (cf. Tomai-Pitinga 1984) :

[...] Pasanum ibi erat oppidum, nomen solum et pauca supersunt vestigia : erat et Allianum alterum iam diu dirutum est et Graecorum tertium quod sanctus Marsanus dicitur... (Iohannes Iuvenis, *De Antiquitate et varia Tarentinorum fortuna*, Naples 1589, p. 44).

De surcroît, à l'époque moderne « greco », « greci » est un nom de famille très répandu dans la région. Enfin, la tradition populaire, puis érudite, salentine a attribué aux Grecs (de l'Antiquité !) des constructions imposantes et antiques en tout genre : aussi des restes de thermes romains ont été dits « *bagni greci* » et la voie Appienne, entre Tarente et Brindisi, a été appelée, dans la tradition populaire de Latiano (Brindisi) « *strada dei greci* ». On n'oubliera, pas, dans la même série, de remarquer que le *paretone* de Sava avait déjà été appelé « *paretone dei greci* », par des érudits locaux proposant l'existence d'une muraille frontalière entre les Grecs (de la colonie de Tarente !) et les indigènes (Messapiens). Cette identification de tout ce qui est beau ou impressionnant dans le paysage à un peuple que la tradition historiographique représente comme étant très évolué, ou alors aux paladins de la chanson de geste ou encore au diable, n'est pas sans rappeler le procédé qui a produit en France des dizaines de « mur des Romains », de « chaussée Jules César » et autres « murs du Diable » ou encore les « Tavole Palatine » (Métaponte, Basilicate).

En dépit de l'accumulation de « preuves », qui ne manquent pas de charme, la reprise des « sources » présumées ne permet pas de corroborer l'hypothèse du *limes* byzantin du Salento. Il nous reste maintenant à faire le tri parmi les vestiges matériels présumés d'un tel *limes*.

La première critique, de taille me semble-t-il, que l'on peut avancer, est du même genre que celles qui ont été formulées à l'égard de l'interprétation univoque des documents écrits. En effet, d'une part,

la Pouille centro-méridionale regorge de murs en pierre sèche, parmi lesquels se distinguent au moins une dizaine de murailles, dont on peut parfois reconstituer un parcours long jusqu'à une dizaine de kilomètres, dites *paretoni* ou *limitoni* (cf. Stranieri, Napolitano 2009). Pour certaines de ces structures l'on dispose d'attestations documentaires remontant au plus tôt au XV<sup>e</sup> siècle : or, invariablement ces documents présentent de telles structures comme étant fonctionnelles à la grande propriété agraire et/ou à la délimitation de finages ou de domaines seigneuriaux on encore de diocèses.

D'autre part, une fois que l'on a dressé une carte de distribution de ces grandes structures qui organisent l'espace et les territoires régionaux depuis au moins le bas Moyen Âge, compte tenu de la documentation disponible, on ne peut s'empêcher d'observer que seul un nombre restreint d'entre elles a été retenu par les tenants de la théorie du « *limitone dei greci* ». D'évidence, seules les murailles qui se trouvaient sur le « bon tracé » ont été « recrutées » au service du *limes* byzantin du Salento ! Outre que ce choix sélectif est en soi hautement suspect, l'on doit surtout se demander sur quelle base il a été décidé que tel ou tel mur avait été bâti ou en tout cas utilisé au haut Moyen Âge (et pas les autres).

En réalité, si les murs en pierre sèche, petits et grands, courts et longs, foisonnent dans une région largement dominée par des substrats de calcaires compacts, avec de très nombreux affleurements et des terrains caillouteux, leur datation et interprétation fonctionnelle est un vrai sujet de recherche, pourvu qu'on s'attèle à une étude analytique, au cas par cas.

Or, l'approche archéologique montre, quand elle a lieu, la complexité de la lecture historique des *paretoni* apuliens. Par exemple, le *paretone* de Sava – très vite « enrôlé » dès 1915 sur le « front ionien » du *limes* byzantin – a fait l'objet de deux sondages : aussi la colossale structure a pu être datée entre 670 et 880 n.è. (échantillons anthracologiques datés par 14C) (cf. Stranieri *et al.* 2009). On peut imaginer à quel point une telle datation aurait pu faire bondir de joie les théoriciens du « *limitone* » et, pourtant, plusieurs remarques viennent rendre

le tableau bien plus complexe.

En effet, ce *paretone* présente des dimensions colossales exclusivement quand il insiste sur un substrat de calcaire compact. En revanche, dès qu'il traverse des terrains reposant sur le calcaire tendre ou l'argile, il devient un modeste mur en pierre sèche voire une haie végétale ou encore une simple ligné idéale marquée par des bornes. Par ailleurs, l'étude du peuplement végétal, à travers la détermination archéobotanique des restes végétaux carbonisés, très abondants dans la stratigraphie mise au jour, montre qu'au moment de la réalisation du *paretone* l'environnement proche est concerné par une intense exploitation agro-pastorale. Également, quand le *paretone* subit de réfections importantes, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le territoire est soumis à une céréaliculture et oléiculture intensives. Par conséquent, dans les deux phases constructives du *paretone*, l'on observe une étroite relation entre sa mise en œuvre et ses dimensions impressionnantes, quand le substrat le permet et surtout le demande, et une mise en culture importante des terrains environnants.

C'est donc bien le besoin de bonifier les champs par un épierrement massif qui semble justifier les dimensions de la muraille. Un tel comportement paraît, en effet, largement explicable dans le cadre de stratégies d'exploitation des ressources agraires, avec épierrement des champs caillouteux, ce qui produit l'accumulation de la pierraille sur une limite qui, elle, peut en revanche avoir une extension importante, tout en étant marquée au sol de différentes manières. En revanche, si la muraille avait été érigée sur la base d'impératifs d'ordre défensif voire militaire et politique, est-ce pensable que sa construction aurait pu s'arrêter dès que la pierre venait à manquer dans les champs environnants ?

Enfin, sur le plan de l'organisation spatiale, il faut distinguer, comme on vient de le dire, la construction du *paretone* de la ligne sur laquelle il se trouve et qu'il matérialise localement. Les tenants du « limitone dei greci » considéraient le *paretone* de Sava comme l'extrémité ouest du *limes* byzantin, avec comme seule preuve l'axiome de l'existence de ce *limes* et de tel ou tel autre tracé. Or, il est tout à fait

vrai que le *paretone* marque localement une limite spatiale, mais la documentation disponible montre que cette ligne constitue, depuis au moins le XV<sup>e</sup> siècle (cf. le document de 1452 cité plus haut) la limite des territoires diocésains de Tarente et d'Oria, ainsi que l'extension respective des droits banaux des seigneurs de deux cités. S'il est, d'ailleurs, assez probable que la limite diocésaine (cf. *Carta delle diocesi d'Italia* in Vendola 1939), et même le *paretone* qui la marque dans les campagnes de Sava existent déjà au XIV<sup>e</sup> siècle – compte tenu du dépôt monétaire qui a été précédemment mentionné – le fait que deux sondages archéologiques aient daté le *paretone* au VII<sup>e</sup> – IX<sup>e</sup> siècles devrait alors être relié plutôt à l'histoire des ressorts territoriaux des deux cités de Tarente et Oria. Toutefois, les deux cités appartiennent aux Lombards pendant la période considérée, ce qui semble exclure a priori que cette même démarcation ait pu avoir une fonction de séparation politique entre les Lombards et les Byzantins.

En conclusion de cette analyse des « sources » et des « preuves » du « limitone dei greci », il faut souligner que dès que l'on dispose d'attestations documentaires, l'on peut remarquer que les limites en pierre sèche, de toute dimension, sont dominantes dans le paysage agraire et l'organisation spatiale en Pouille. Il n'y a aucune raison de douter que certaines d'entre elles soient plus anciennes que leurs premières attestations et qu'elles constituent un précieux corpus de témoignages matériels de la naissance et transformation des limites organisant les espaces médiévaux. Rien de plus naturel, donc que les limites de diocèse, de forêt seigneuriale, de grandes propriétés et de biens communaux aient été souvent marquées par un *magnus paries*, un *paretone* ou un *limitone*. Ces murs sont l'une des formes courantes du paysage sur lesquelles viennent s'appuyer les limites administratives, au même titre que les fossés, les cairns, les bornes, les chapelles, les arbres singuliers ou isolés, les étangs, les marais, etc.

Si les théoriciens du « limitone » ont eu le mérite d'attirer l'attention sur le potentiel heuristique de ce genre de structures, toutefois, ils ont eu le tort d'enrôler certains *paretoni* (et pas d'autres !) pour démontrer l'existence de vestiges d'un certain *limes* (et pas d'un autre !) pour une

certaine époque (et pas une autre !). Il s'agit d'une évidente aberration du paradigme indiciaire, comparable à une procédure qui instruirait exclusivement à charge, dans le seul but d'inculper un suspect et sans rassembler l'ensemble des séries d'indices disponibles.

### Un archétype géohistorique au service d'une certaine fabrique de l'histoire et de la nation

Pour terminer cet exposé, l'on peut finalement se demander : pourquoi vouloir étayer cette hypothèse parmi les autres scénarios possibles ? Pourquoi tendre, sans doute en très bonne foi, vers cette idée de la frontière byzantino-lombarde, alors qu'aucune informations positive n'était disponible ? Je pense qu'en histoire, tout comme dans d'autres domaines, la construction de faux théorèmes, quand elle n'est pas directement la conséquence d'une volonté de dire le faux pour falsifier l'histoire, relève de la présence d'un archétype, que le dictionnaire définit comme un « type primitif ou idéal », un « principe supérieur », comme les idées sont les archétypes des choses chez Platon, ou encore à l'instar des « grands thèmes de l'inconscient collectif » chez Jung (cf. Rey 2005, s.v.).

En l'occurrence, le travers originel de la construction théorique du « limitone » vient du besoin irrépensible – en ce qu'il est archétypique ? – de fixer une frontière linéaire et figée entre deux états, deux peuples, deux ethnies, deux identités spatiales et culturelles. Tout comme les puissances européennes l'avaient fait dans le Vieux Continent, puis dans leurs colonies, les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle ne pouvaient imaginer une situation différente pour l'Antiquité ou le Moyen Âge. Or, jusqu'au seuil de l'époque moderne, il est clair que la continuité territoriale n'est pas la règle, que la coïncidence entre domination politique et identités ethniques et culturelles n'est pas « parfaite », que les frontières sont mouvantes dans l'espace et dans le temps. L'idée du *limes* byzantin naît donc de l'archétype moderne de la territorialisation et de l'homogénéité culturelle.

De plus le « limitone dei greci » cumule d'autres archétypes, d'une

nature que l'on pourrait qualifier de *géosophique* (cf. Caldo 1991, p. 233). En effet, l'imaginaire historique collectif et la relation de toute société au paysage qu'elle occupe sont profondément peuplés d'images archétypales, source de fascination, d'horreur ou de curiosité : la grotte et le tunnel, la muraille ou autre édifice colossal, le trésor caché, l'alignement signifiant, l'arbre ou la forêt enchantée en sont les exemples les plus courants. Or, les différentes traditions populaires voudraient tel ou tel *paretone* justement construit par le diable ou par les « grecs », donnant accès à un tunnel souterrain, recelant des trésors, etc.

Ce n'est pas non plus un hasard que le « limitone dei greci » naisse dans le climat culturel et politique de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Si l'Italie, autant que la France, vit un renouvellement fébrile de l'histoire locale, l'Unité italienne, en 1861, engendre une course à la revendication des racines culturelles et aux origines que l'on veut, bien entendu, les plus nobles possibles. Aussi le haut Moyen Âge devient, en dépit du manque flagrant de connaissances, une période centrale de l'histoire « nationale » car elle recèle – comme l'indiquent les plus insignes intellectuels de l'époque, de Manzoni à Leopardi – les clefs de l'histoire et de l'identité des différents ensembles géopolitiques qui viennent d'intégrer le nouvel Etat unitaire.

Or, les érudits apuliens ont trouvé une manière originale de revendiquer l'importance centrale de leur région dans le cadre géostratégique de la Méditerranée alti-médiévale. L'affirmation et la démonstration que les Byzantins avaient défendu la Pouille méridionale par un déploiement d'énergies si important était une manière de revendiquer l'importance toujours actuelle d'une région que l'insertion dans une nouvelle réalité politique inquiète et interroge.

L'expérience du « limitone dei greci » met en lumière plusieurs biais du raisonnement indiciaire et de la pensée historique en général, que tout chercheur devrait éviter.

Premièrement, il faut rejeter un cheminement heuristique qui

consisterait à affirmer un modèle univoque, une « vérité » a priori, pour ensuite en chercher les preuves sur le terrain : avec une telle arrière-pensée et un tel filtre devant les yeux, on n'aura jamais de mal à trouver ce qu'on cherche. S'il est vrai que le paradigme indiciaire part bien d'une affirmation initiale qu'il s'agit ensuite de vérifier (abduction), en effet, une telle affirmation doit être présentée d'emblée sous une forme problématique et ouverte à plusieurs scénarios.

Deuxièmement, l'on recensera les données de terrain susceptibles d'étayer tel ou tel autre scénario, avec le souci de constituer des séries homogènes, sans choisir les « bonnes » traces, les « bons » vestiges ou les « bonnes » mentions, en ignorant ceux et celles qui dérangent. Après la question du paradigme, c'est la question du corpus qu'il faut donc poser.

Troisièmement, il faut poser la question de l'échelle. Chaque donnée ou « source » peut constituer une « preuve », certes, mais à une certaine échelle de pertinence. Déduire le *limes* isthmique du mur en pierre sèche de quelques centaines de mètres, éventuellement relié théoriquement à d'autres murs voire à des fossés voire même à de simples toponymes, éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres les uns des autres, et affirmer in fine qu'il s'agit des traces d'un *limes* continu mesurant, suivant les versions, entre 90 et 120 km est une faute grave de logique. Cet usage de sources, dont chacune relève de sa propre logique et fonctionne à sa propre échelle, aboutit à un travail frauduleux de collage et de pastiche faisant office de théorie historique, tant que des véritables recherches ne viendront apporter du concret.

Finalement, en l'état de la recherche sur la Pouille alti-médiévale en 2013, l'on peut s'interroger sur ce qui reste du théorème du « *limitone dei greci* ». Il faut alors au moins reconnaître aux tenants du « *limitone* » d'avoir attiré l'attention sur les grandes structures en pierre sèche de la Pouille centro-méridionale. Celles-ci apparaissent, effectivement, comme des témoins majeurs de l'organisation des espaces régionaux, alors qu'il a fallu attendre les années 1990 pour que la recherche archéologique se penche en Europe sur ce genre d'aménage-

ments. L'on pourrait alors dire du « *limitone* » ce qui a été dit de la « civilisation rupestre ». Dans ce cas, le paradigme initial, qui voyait des milliers de moines quitter l'Orient byzantin iconoclaste pour chercher à se réfugier dans les nombreuses grottes karstiques de Pouille et de Basilicate, a laissé la place dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle à des recherches scientifiques rigoureuses. Depuis, ces « villages en grotte » ont été compris comme une forme d'habitat et d'exploitation des ressources (cf. Guillou 1978 ; Menestò 2009 ; Martin 2012).

Dans les deux cas, les tenants du « *limitone dei greci* » comme ceux de la « fièvre basilienne », tout en construisant un faux passé historiographique dont il n'a pas été aisé de prendre la distance nécessaire, ont eu le mérite d'attirer l'attention sur des structures qui apparaissent aujourd'hui décisives pour comprendre les modalités de l'habitat et de l'organisation spatiale en Italie sud-orientale pendant le haut Moyen Âge.

## Bibliographie

- ANTONUCCI G. (1933) : « Note critiche. Il Limitone dei Greci », *Japigia*, IV, pp. 78-80.
- CAGIANO DE AZEVEDO M. (1971) : « Problemi archeologici dei Longobardi in Puglia e Lucania », *Vetera Christianorum*, 8, pp. 337-348.
- — (1973) : « Note sul *limes* greco verso i longobardi », *Vetera Christianorum*, 10, 2, pp. 351-360.
- CALDO C. (1979) : *Geografia umana*, Palermo – Firenze.
- CHRISTIE N. J. (2006) : *From Constantine to Charlemagne. An Archaeology of Italy AD 300-800*, Ashgate Publishing Company, Hants – England.
- COCO P. P. (1915) : *Cenni storici di Sava*, Lecce.
- COMPATANGELO R. (1989) : *Un cadastre de pierre. Le Salento romain: paysages et structures agraires*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 403, Lille.
- D'ANDRIA F. (1978) : « La documentazione archeologica negli insediamenti del Materano tra tardoantico e alto medioevo », in *Atti del III Conv. Intern. sulla Civiltà Rupestre Medioevale nel Mezzogiorno d'Italia: Habitat-Strutture-Territorio* (Taranto-Grottaglie 1975), a cura di C. D. Fonseca, Galatina, pp. 157-164.
- D'ANGELA C. (1977) : « Questioni vecchie e nuove sul "limes" bizantino del Salento », *Cenacolo*, VII, pp. 7-17.
- DE GIORGI C. (1886) : « Cronologia dell'arte in Terra d'Otranto. Monumenti dei bassi tempi », *Rassegna Pugliese*, III, pp. 333-334.
- — (1915) : « Le Anticaglie, Muro Maurizio ed il Limitone dei

- Greci presso Mesagne », *Rivista Storica Salentina*, X, 1-2, pp. 5-19.
- DU CANGE C. D. (1688) : *Glossarium ad scriptores mediae et infimae Graecitatis*, Lyon (Graz 1954).
- FRASCADORE A. (1981) : *Le pergamene del Monastero di S. Chiara di Nardò, 1292-1508*, Bari.
- GINZBURG C. (1980) : « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 1980/6, n° 6, pp. 3-44.
- GUILLOU A. (1978) : « Città e campagna nell'Italia meridionale bizantina (VI-XI s.). Dalle collettività rurali alla collettività urbana », in *Habitat-Strutture-Territorio – Atti del III Convegno Italiano di Studi sulla Civiltà Rupestre Medioevale nel Mezzogiorno d'Italia* (Taranto-Grottaglie 1975), a cura di C. D. Fonseca, Galatina, pp. 27-40.
- MAGGIULLI L. (1893) : *Otranto*, Lecce.
- MARTIN J.-M. (1992) : *Les problèmes de la frontière en Italie méridionale (VIe-XIIIe siècles) : l'approche historique*, in POISSON J.-M. (éd.) (1992), *Castrum 4. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge, Actes du colloque organisé par la Casa de Velázquez et l'École Française de Rome* (Erice-Trapani, 1988), Rome-Madrid, pp. 259-277.
- — (2012) : « Il popolamento e la civiltà rupestre in Puglia nell'alto medioevo », in *Bizantini, Longobardi, Arabi in Puglia nell'Alto Medioevo. Atti del XX Congresso internazionale di studi sull'Alto Medioevo*, Fondazione Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo (CISAM) (Savelletri di Fasano – Brindisi, 3-6 novembre 2011), Spoleto, pp. 147-162.
- MENESTÒ E. (éd.) (2009) : *Dall'habitat rupestre all'organizzazione insediativa del territorio pugliese (secoli X-XV)*, *Atti del III Convegno internazionale sulla civiltà rupestre*, Savelletri di Fasano (BR), 22-24 novembre 2007, Fondazione Centro

- Italiano di Studi sull'Alto Medioevo, Spoleto.
- MORIN E. (1994) : *La complexité humaine*, Champs Flammarion.
  - — (2005) : *Introduction à la pensée complexe*, Seuil [E.S.F. 1990].
  - NAPOLITANO C. & STRANIERI G. (2010) : « Paesaggi marginali e dinamiche insediative dominanti nell'area jonico-salentina in età storica », *Archeologia Medievale*, XXXVII, Firenze, pp. 445-456.
  - PALASCIANO I. (1997) : « La relazione del Gallarano del 1704 », *Umanesimo della pietra*, 1, Martina Franca.
  - PEDUTO P. (1990) : *Insedimenti longobardi del Ducato di Benevento*, in GASPARRI S., CAMMAROSANO P., (éd.), *Langobardia*, Udine, 1990, pp. 307-374.
  - PROFILO A. (1870-1875) : *La Messapografia ovvero memorie storiche di Mesagne*, vol. I-II, Lecce.
  - REY A. (dir.) (2005) : *Dictionnaire culturel en langue française*, direction éditoriale par Danièle Morvan, Dictionnaires Le Robert, Paris.
  - SPANO B. (1965) : *La grecità bizantina e i suoi riflessi geografici nell'Italia meridionale e insulare*, Pisa.
  - STRANIERI G. (2000) : « Un limes bizantino nel Salento ? », *Archeologia Medievale*, XXVII, pp. 333-355.
  - — (2002) : « La frontière byzantino-lombarde de la Pouille (Italie) : sources écrites, traditions locales, recherches archéologiques. » In HELMIG G., SCHOLKMANN B., UNTERMANN M. (dir.), *Centre – Région – Périphérie : actes du 3ème congrès international d'archéologie médiévale et moderne* (Bâle, 10-15 septembre 2002), Bâle, pp. 228-233.
  - — & NAPOLITANO C. (collab.) (2009) « Un approccio geoarcheologico alle delimitazioni in pietra a secco della Puglia

- centro-meridionale », in *Atti del V Congresso Nazionale di Archeologia Medievale (Foggia 2009)*, Firenze, pp. 95-100.
- — & FIORENTINO G., GRASSO A.M., NAPOLITANO C. (2009) : « Organizzazione e trasformazioni dei paesaggi agrari medievali nel Salento. Un approccio archeologico e archeobotanico allo studio di una delimitazione agraria in pietra a secco (Sava – Taranto) », *Archeologia Medievale*, XXXVI, Firenze, pp. 259-271.
  - TANZI F. (1902) : *L'Archivio di Stato in Lecce*, Lecce.
  - TOMAI-PITINGA E. (1984) : *Istituzioni ecclesiastiche dell'Albania tarantina*, Congedo, Galatina.
  - TRAVAGLINI E. (1977) : *I limiti della Foresta Oritana*, Oria.
  - UGGERI G. (1990) : « Il confine longobardo-bizantino in Puglia. Problemi storico-topografici », *XXXVII Corso di cultura sull'arte ravennate e bizantina, L'Italia meridionale fra Goti e Longobardi*, Ravenna, pp. 479-510.
  - UGGERI PATITUCCI S. (1974) : « La necropoli longobarda di Gennarano sul confine bizantino di Terra d'Otranto », *Quaderni della Facoltà di Lettere e Filosofia, Università di Lecce*, 1, Lecce.
  - VENDOLA D. (1939) : *Rationes decimarum Italiae nei secoli XIII e XIV, Apulia-Lucania-Calabria*, Città del Vaticano, 1939 (Studi e Testi, 84).
  - WHITTOW M. (1996) : *The Making of Orthodox Byzantium, 600-1025*, MacMillan Press Ltd, London.
  - ZANINI E. (1998) : *Le Italie bizantine. Territorio, insediamenti ed economia nella provincia bizantina d'Italia (VI-VIII sec.)*, Bari.

## Sources

- *Cod. Dipl. Brind. I* – A. De Leo, *Codice Diplomatico Brindisino*, vol. I, ed. G.M. Monti, Trani 1940.
- *Cod. Dipl. Brind. II* – A. De Leo, *Codice Diplomatico Brindisino*, vol. II, ed. M. Pastore Doria, Trani 1964.
- Const. Porphy. *De Admin. Imp.* – Constantine Porphyrogenitus, *De Administrando Imperio*, G. Moravcsik (éd.), R. J. H. Jenkins (trad. anglaise) (CFHB I), Washington 1967.
- Pauli Diac. *Hist. Lang.* – Paolo Diacono, *Storia dei Longobardi*, E. Bartolini (éd.), Milan 1988.

Les Lettres chiffrées de Paolo Sarpi  
(1552-1623)

MARIE VIALON

IHPC UMR 5037

UNIVERSITÉ LYON 3

## Brève présentation de Paolo Sarpi

Paolo Sarpi est né à Venise le 14 août 1552 et mort, dans sa ville natale, le 15 janvier 1623. Une carrière brillante mais discrète le conduit jusqu'à la charge de procureur général de l'Ordre des Serviteurs de Marie – ou servites – et jusqu'à Rome où il doit régler les affaires de son Ordre. Pendant ses deux séjours dans la cité pontificale, en 1579 et de 1585 à 1589, il se lie d'estime et d'amitié avec des personnalités attachées à l'idéal de réforme de l'Église romaine, en particulier avec le cardinal Giambattista Castagna qui est, peu après, élevé au trône de Saint-Pierre, sous le nom d'Urbain VII. La mort du pape, le 27 septembre 1590, au terme de quelques jours de règne et l'élection de Grégoire XIV, qui s'est surtout illustré par son excommunication d'Henri IV, mettent un terme aux espoirs sarpiens de voir le renouvellement des structures ecclésiales. Après trois tentatives infructueuses pour obtenir un petit évêché tranquille (Milopotamos en 1593, Caorle en 1600, Nona en 1601), Sarpi semble se destiner à une existence studieuse et retirée au couvent Santa Fosca de Venise où parviennent – tout de même – les *stimuli* de l'université de Padoue et des recherches de Galilée. L'érudition scientifique de Sarpi le porte essentiellement vers les mathématiques et les sciences naturelles, alors que sa réflexion philosophique s'inscrit dans ses *Pensieri* dont la recherche souligne toujours plus les affinités avec la pensée de Montaigne, Charron ou Bodin.

## TABLE DES MATIÈRES

Prologue	5
« Pharonisme » et discours traditionnalistes À la recherche du passé pour créer le présent. SÉVERINE GABRY-THIENPONT	7
Les langues nationales et leurs “sources” : entre norme et (re)-construction JEAN-CHRISTOPHE PITAVY - PIERRE MANEN	33
Regard sur une mystification hagiographique : rétrogression à travers « le dossier Saint Félix de Valois » PHILIPPE CASTAGNETTI	73
« L'affaire Nat Tate, petite fable moderne sur la mystification dans le monde de l'art contemporain. » ANNE BÉCHARD-LÉAUTÉ	127
Le « limitone dei greci » ou l'invention du limes byzantin de la Pouille (Italie) Postulats, sources et paradigmes d'un mythe historiographique GIOVANNI STRANIERI	143
Les Lettres chiffrées de Paolo Sarpi (1552-1623) MARIE VIALON	177

# LES CAHIERS D'ALLHIS

N°1

« Pharaonisme » et discours traditionnalistes  
À la recherche du passé pour créer le présent.

SÉVERINE GABRY-THIENPONT

Les langues nationales et leurs "sources" :  
entre norme et (re)-construction

JEAN-CHRISTOPHE PITAVY - PIERRE MANEN

Regard sur une mystification hagiographique : rétrogression  
à travers « le dossier Saint Félix de Valois »

PHILIPPE CASTAGNETTI

« L'affaire Nat Tate, petite fable moderne  
sur la mystification dans le monde de l'art contemporain. »

ANNE BÉCHARD-LÉAUTÉ

Le « limitone dei greci » ou  
l'invention du *limes* byzantin de la Pouille (Italie)  
Postulats, sources et paradigmes d'un mythe historiographique

GIOVANNI STRANIERI

Les Lettres chiffrées de Paolo Sarpi (1552-1623)

MARIE VIALON



9782313004889

Chemin de traverse

# LES CAHIERS D'ALLHIS

N° 1

FALSIFICATIONS,  
INTERPOLATIONS, PASTICHES,  
PLAGIATS, MANIPULATIONS,  
CODES ET SOURCES CRYPTÉES,  
RÉÉCRITURES

LES CAHIERS D'ALLHIS N° 1

  
Bouquino.fr

**Les cahiers d'ALLHiS**

FALSIFICATIONS, INTERPOLATIONS,  
PASTICHES, PLAGIATS, MANIPULATIONS,  
CODES ET SOURCES CRYPTÉES,  
RÉÉCRITURES

ÉDITIONS CHEMINS DE TR@VERSE

## AVANT-PROPOS

ALLHiS « Approches littéraires, linguistiques et historiques des sources » est le fruit d'une réflexion d'enseignants-chercheurs de l'UJM conscients de la convergence non seulement de leurs intérêts scientifiques, mais aussi de leurs pratiques de recherche, qui font la spécificité de leurs domaines et qui s'enracinent fondamentalement dans leur relation aux sources, tant textuelles que non textuelles, et dans leur approche de ces sources. La structure vise à renouveler l'approche scientifique des sujets de l'édition et de l'interprétation des sources, ainsi qu'à valoriser ce champ où les évolutions technologiques et épistémologiques actuelles impriment des bouleversements importants, y compris dans les pratiques de recherche et de publication des documents. ALLHiS profite donc de la convergence des intérêts scientifiques et des pratiques individuelles ou collectives de recherche qui font la spécificité des domaines littéraires et historiques, et qui s'enracinent fondamentalement dans une relation particulière aux sources, tant textuelles que non textuelles (impliquant par là même une variété des supports), de la découverte à la diffusion (édition, analyse critique, réception, interprétation).